



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-six le vingt-neuf du mois d'avril à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, au Foyer Rural sous la présidence de **Monsieur DUCAMP Philippe, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal : Le 23/04/2025.

Conseillers en exercice : 29 – **Présents** : 24 – **Votants** : 29.

Présents :

M. DUCAMP Philippe, *Maire* – Mme VALLIER Martine, M. GARCIA Didier, Mme GARNET Laetitia, M. MONTFORT Anthony, Mme SOLTANI Arlette, M. DE ZEN Michel, Mme BIGOT-ROUSSEL Marjorie, M. CABEZAS Denis, Mme CHAIGNON Emmanuelle, M. GONZALEZ Frédéric, Mme BARBERA Sandra, M. ARDEVEN Yohann, M. BORDES Olivier, Mme POLI Nathalie, M. SAULLE Christophe, Mme COSTES Christelle, Mme POUPARD Elise, M. JIMENEZ Nicolas, Mme WILD Erine, M. AROUÉTÉ Nicolas, Mme LAMEUL Céline, M. CLERC Grégory, M. MADERES Olivier.

Pouvoirs :

Monsieur VONTHRON Thibaut **pouvoir à** Madame CHAIGNON Emmanuelle - Madame PEREIRA LIMA Marie-Christine **pouvoir à** Madame SOLTANI Arlette - Monsieur LAHAILLE Jean-Christophe **pouvoir à** Monsieur le Maire – Madame DUPRAT Valérie **pouvoir à** Monsieur MADERES Olivier – Madame MACIAS Claudy **pouvoir à** Madame VALLIER Martine.

Monsieur Didier GARCIA est désigné secrétaire de séance.

2026-2904 – 23 : Bail mise à disposition terrain antenne TOTEM – Autorisation signature

Rapporteur : Madame VALLIER Martine

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur le renouvellement du bail d'occupation du domaine privé communal avec TOTEM filiale de l'opérateur Orange.

En effet, le bail signé le 09/04/2015 du pylône radio téléphonie actuellement implanté au stade, sur la parcelle BI 106, rue Hertig, arrive à son échéance au 09/04/2027.

A la suite de diverses réunions de travail avec AXIANS, Maître d'Œuvre de l'opérateur Orange, Orange en présence de M. DUCAMP, Mme VALLIER, M. MONTFORT et M. DE ZEN, Orange indique que ce pylône n'est pas conçu pour l'installation du module de la 5G.

Aussi, il est proposé la relocalisation d'un pylône treillis sur le parking du cimetière, façade Nord Est de la voie rue Gasteau dans un souci d'intégration paysagère ; ce nouveau site a été sélectionné pour son emplacement stratégique permettant de maintenir une couverture radio optimale pour la commune. Celui-ci mesure 30 m (hauteur identique au précédent).

L'ancien pylône sera démonté dès que le nouveau sera fonctionnel.

Le bail précise l'occupation partielle de la parcelle BM 70, soit 60 m² à compter de sa date d'entrée en vigueur, tacitement prorogée par périodes successives de 6 ans dont le loyer annuel serait de 5 460 euros nets, toutes charges incluses à compter de sa date d'entrée en vigueur.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le présent rapport, après en avoir délibéré

- **ACCEPTE** la mise à disposition partielle de la parcelle BM 70 en vue du renouvellement du bail de l'antenne TOTEM,
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce sujet.

Vote du conseil municipal :

Pour : 29 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix.

Le Maire,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Pour copie conforme,

Fait à Ludon-Médoc, le 29 avril 2026.

Le Maire,



Philippe DUCAMP



Le secrétaire,



Didier GARCIA